



www.mairiedebou.fr

Présents : 11 Votants : 11

Le procès verbal de la séance
du 15 novembre 2016 est approuvé
à l'unanimité.

Toutes les délibérations sont
consultables en Mairie.

Marché de Noël de l'école -



*Nos prochains
rendez-vous...2017 !*

Mardi 3 janvier : remise de

chèques - coup de cœur

Vendredi 13 janvier : assemblée

générale Voyage-Voyage

Samedi 14 janvier : assemblée

générale des Vignerons

Jeudi 19 janvier : cérémonie des
vœux

Vendredi 20 janvier : assemblée

générale de l'USEP

Jeudi 26 janvier : galette des

rois du Club Boumien

Samedi 28 janvier : fête des

Vignerons - spectacle Plume

d'Ange à 20h30

Dimanche 29 janvier : banquet
des Vignerons

*Tous les membres du
Conseil Municipal vous
souhaitent de bonnes fêtes
de fin d'année !!!!*



*Prochain Conseil
Municipal
Lundi 16 janvier 2017 à 20 h30*

Conseil Municipal

Du 13 décembre 2016

Compte-rendu

Délibération vie institutionnelle de l'Agglo

Modalités d'exercice des compétences transférées relevant du budget principal - approbation d'une convention-type de gestion transitoire

Le changement de statut de l'Agglomération Orléans Val de Loire en **Communauté Urbaine au 1^{er} janvier 2017, puis en Métropole au 1er juillet** entraîne des transferts de compétence actuellement exercées par les communes et qui seront désormais exercées par la Communauté Urbaine. Les transferts de charges obligatoires en 2017 (année de transition) seront formalisés par des conventions de gestion entre les communes et la Communauté Urbaine.

Notre commune est concernée **par deux transferts de compétences** :

- **Le Plan Local d'Urbanisme communal** comme la loi Alur l'impose, est transféré à la Communauté Urbaine pour devenir **le Plan Local d'Urbanisme communautaire** ; ce transfert n'engendre aucune charge à transférer pour notre commune (à noter qu'il n'affecte pas les autorisations d'urbanisme qui relèvent toujours de la compétence du maire).

- **La gestion de l'espace public** qui comprend entre autres : la création, l'aménagement et l'entretien de l'ensemble de la voirie communale, les éléments de signalisation verticale et horizontale, le mobilier urbain, le balayage des voiries, l'éclairage public. Pour cette seconde compétence transférée, notre commune est bien évidemment concernée. **Une convention type de gestion transitoire pour l'année 2017** est soumise à l'approbation des membres du conseil municipal, anticipant les travaux de voirie qui seront réalisés dans la commune, soit en entretien soit en réfection totale. Ces dépenses s'élevant environ à 250 000 € seront engagées par la commune, mais seront intégralement compensées en recettes après service fait sur présentation des factures. Cette disposition ne vaut que pour l'année 2017, à partir du 1^{er} janvier 2018, la compétence voirie sera intégralement prise en charge par la Communauté urbaine. **La convention de gestion est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Vie Municipale

Avenant à la convention avec le centre instructeur mutualisé de Chécy

Par délibération en date du 13/01/2015, le centre mutualisé de la commune de Chécy est devenu instructeur en matière d'autorisations d'urbanisme pour notre commune. Une convention avait été signée pour définir entre autre les modalités financières. **Un coût d'acte moyen avait été estimé à 116 €** au vu du nombre d'actes pris comme référence les deux années précédentes (soit 50 actes). Pour l'année 2016, le nombre d'actes ayant fortement baissé (18 à ce jour), il convient de réajuster le tarif par un avenant à la convention initiale.

Vie Municipale suite....

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à **procéder à la signature de cet avenant.**

Démission de deux conseillers

Mr Dominique DENIER et Mr Pascal DELLIAUX ont souhaité, pour raisons personnelles, donner leur démission au conseil municipal. Le conseil compte désormais **11 membres** (sur 15 initialement).

Madame le Maire rappelle aux élus la loi stipulant que si le conseil perd un tiers de ses membres, il devient nécessaire d'organiser des élections municipales partielles.

Rapport de la Nantaise des Eaux - année 2015

Présentation faite par Mr Jean-Michel GARIBAL qui rappelle la dissolution du SIAEP (Syndicat Intercommunal en Alimentation d'Eau Potable) **au 01/01/2017** suite au transfert de la compétence eau à la Communauté Urbaine.

Par ailleurs, il est évoqué que pour 445 abonnés à Bou, **la consommation moyenne est de 80 m³ par compteur.**

Le prix de l'eau est constant par rapport à 2015, **1.38 € /L** (l'une des moins chères de l'AggLO) et la qualité de l'eau est bonne.

Personnel

A compter **du 03 janvier prochain**, Madame Sylvie CLAUZEL, sera recrutée en contrat aidé 20h/semaine en renfort de l'équipe actuelle pour la restauration scolaire et les TAPS. Nous lui souhaitons la bienvenue à Bou !

Par ailleurs, le contrat avenir de Maëva BLANQUET (25 h semaine) est reconduit pour une année supplémentaire.

Informations diverses

Rappel des inscriptions sur la liste électorale (pour les nouveaux arrivants) : dernier jour des inscriptions **vendredi 30 décembre 2016 de 14h30 à 17h30.**

Escroquerie aux restos du Cœur : les restos du cœur du Loiret nous informent que des individus se faisant passer pour des bénévoles de l'association, vendraient des calendriers en porte à porte.

Il s'agit d'une escroquerie, les restos du cœur ne vendent jamais directement de produits. **Merci de votre vigilance.**

État civil

Bienvenue à ...

Maïa-Lisa FAIZEAU-
SAULDUBOIS le
28/11/2016



Rafaël SCHIAPPARELLI
le 29/11/2016

Félicitations aux parents !



Il nous a quittés...

Jean MAZURIER
le 07/12/2016

Nos condoléances à la famille.

**La vie de la commune
en images...**

Retour sur le marché de Noël de l'école



Réalisation TAPS

